



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES ÉTABLISSEMENTS

Point presse de Magda TOMASINI, directrice de la DEPP
Mars 2024

Quels dispositifs mis en place par la DEPP ?

Deux dispositifs...

1. Pour les lycées : les indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les **IVAL**
2. Pour les collèges : les indicateurs de valeur ajoutée des collèges, les **IVAC**

.... un objectif commun :

Comprendre et apprécier la façon dont les établissements accompagnent leurs élèves vers la réussite.

... des caractéristiques communes :

- **Une batterie d'indicateurs complémentaires**, pour aller au-delà d'un seul taux « brut » de réussite
- **Des indicateurs en valeur ajoutée** pour prendre en compte les disparités importantes de recrutement entre les établissements en termes de profils scolaires et socio-économiques des élèves.

Sommaire

1. Les objectifs et principes des indicateurs de valeur ajoutée des établissements

2. Les deux dispositifs et illustrations

→ Les IVAL

→ Les IVAC

LES OBJECTIFS ET PRINCIPES DES INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES ÉTABLISSEMENTS

Quels objectifs et quels publics ?

- Rendre compte, parmi d'autres indicateurs, des résultats du système éducatif : une photographie, un **diagnostic des actions des établissements en termes d'accès au brevet ou au baccalauréat** ;
- Mettre à disposition des rectorats et chefs d'établissement des **outils de pilotage** ;
- Proposer des **éléments de réflexion** aux équipes pédagogiques ;
- Proposer des **éléments d'information**, parmi d'autres indicateurs, aux parents d'élèves et aux jeunes ;
- **Etre un élément pour l'auto-évaluation** et l'**évaluation externe des établissements** pilotées par le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE).

Les principes des indicateurs de valeur ajoutée

- Depuis 1993, 1^{ère} publication d'indicateurs de valeur ajoutée, les IVAL, les principes n'ont pas changé :
 - Fournir **une vision plus complète, plus pertinente et plus juste des actions des établissements** avec une **batterie d'indicateurs complémentaires**, pour aller au-delà des taux de réussite à l'examen final, en étudiant en particulier les parcours des élèves ;
 - Fournir **des indicateurs en valeur ajoutée** pour prendre en compte les disparités importantes de recrutement entre les établissements en termes de profils scolaires et socio-économiques.

Les indicateurs de valeur ajoutée

- Depuis 1993, la famille des indicateurs de valeur ajoutée, s'est agrandie tout en respectant ces principes:
 - **En 1993 : les IVAL**, indicateurs de valeur ajoutée des lycées pour rendre compte de la façon dont les lycées accompagnent les élèves qu'ils ont accueillis jusqu'au baccalauréat ;
 - **En 2021 : les indicateurs Inserjeunes**, en collaboration avec la Dares, pour rendre compte de la façon dont les lycées et CFA accompagnent les élèves qu'ils ont accueillis jusqu'à l'insertion sur le marché de l'emploi ou la poursuite d'études ;
 - **En 2023 : les IVAC**, indicateurs de valeur ajoutée des collèges pour rendre compte de la façon dont les collèges accompagnent les élèves qu'ils ont accueillis jusqu'au brevet.

Les indicateurs de valeur ajoutée

- Une approche en valeur ajoutée est indispensable car les taux bruts ne permettent pas de différencier ce qui est dû à l'action de l'établissement de ce qui est dû aux compétences déjà développées par les élèves avant leur entrée dans l'établissement.
- En effet ces taux « bruts » dépendent fortement de facteurs externes à l'action des établissements. En particulier ils dépendent :
 - Des **caractéristiques individuelles** des élèves accueillis ;
 - De la **composition globale en termes de profils sociaux et scolaires des élèves** de l'établissement ;
- Or tous les établissements n'accueillent pas le même profil d'élèves et ne font donc pas face aux mêmes difficultés, aux mêmes enjeux pour conduire les élèves jusqu'à la réussite.

En ne tenant pas compte du profil des élèves accueillis, on peut sous-estimer ou surestimer ce que l'établissement a réellement fait pour accompagner ses élèves jusqu'au baccalauréat ou jusqu'au brevet.

Pour mesurer l'apport d'un établissement, il faut donc comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle **d'élèves comparables** scolarisés dans des **établissements comparables**.

Les indicateurs de valeur ajoutée

On calcule ainsi, pour chaque établissement, des taux attendus, **attendus au vu des profils d'élèves accueillis**.

La valeur ajoutée est l'écart entre le **taux observé et le taux attendu**.

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{Taux observé} - \text{Taux attendu}$$

Elle évalue l'**apport propre de l'établissement** à la réussite de ses élèves, compte tenu de leurs caractéristiques.

Cette approche est **relative** puisqu'il s'agit d'une comparaison des résultats d'un établissement avec la moyenne des résultats des établissements qui lui ressemblent.

Raisonner en valeur ajoutée permet de **contrôler ces facteurs** sur lesquels l'établissement n'a pas prise et qui ne mesurent pas son action. Il s'agit ainsi de **rendre compte de son efficacité propre**.

LES INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES

Les indicateurs de valeur ajoutée des lycées : une batterie d'indicateurs complémentaires

- Trois indicateurs **complémentaires** :



Taux de réussite
au baccalauréat



Taux de mentions
au baccalauréat



Taux d'accès
De la 2^{nde}, de la 1^{ère}, de la
Terminale au baccalauréat

- Le taux d'accès mesure la capacité du lycée à **accompagner ses élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat**, quel que soit le nombre d'années nécessaires.
- Ces indicateurs sont calculés pour la voie générale, chacune des séries du baccalauréat technologique et chacun des domaines de spécialités pour le baccalauréat professionnel.

Les indicateurs de valeur ajoutée des lycées : des taux attendus pour calculer une valeur ajoutée

Le taux attendu, calculé pour obtenir l'indicateur en valeur ajoutée, tient compte des caractéristiques suivantes :

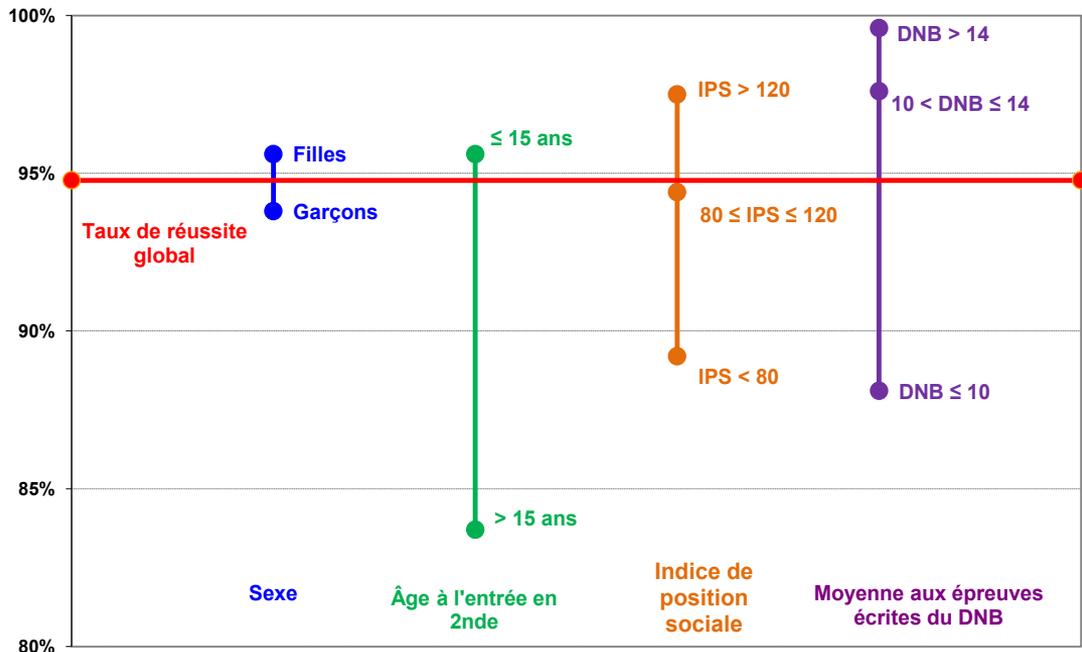


Les **caractéristiques individuelles des élèves** : sexe, profil social (indice de position sociale [IPS]), profil scolaire initial (note à l'écrit du DNB, retard scolaire à l'entrée en 2^{nde})



La composition sociologique du lycée: pourcentage de filles, IPS moyen, note moyenne à l'écrit du DNB des élèves, pourcentage d'élèves en retard scolaire à l'entrée en 2^{nde}.

Réussite au baccalauréat général et technologique selon les caractéristiques des élèves



Lecture :

99,6 % des élèves qui se présentent au baccalauréat GT et qui ont eu une note aux épreuves écrites du brevet supérieure à 14/20 obtiennent le baccalauréat.

Cette proportion est de 88,1% parmi ceux qui ont eu moins de 10/20 au brevet.

Les indicateurs de valeur ajoutée des lycées

Champ

Lycées publics et privés sous contrat

Offrant un cycle complet (seconde, première, terminale)

Au moins 20 candidats au baccalauréat en LEGT / 10 candidats en LP

En savoir plus sur la méthodologie

<https://www.education.gouv.fr/methodologie-des-indicateurs-de-resultats-des-lycees-11948>

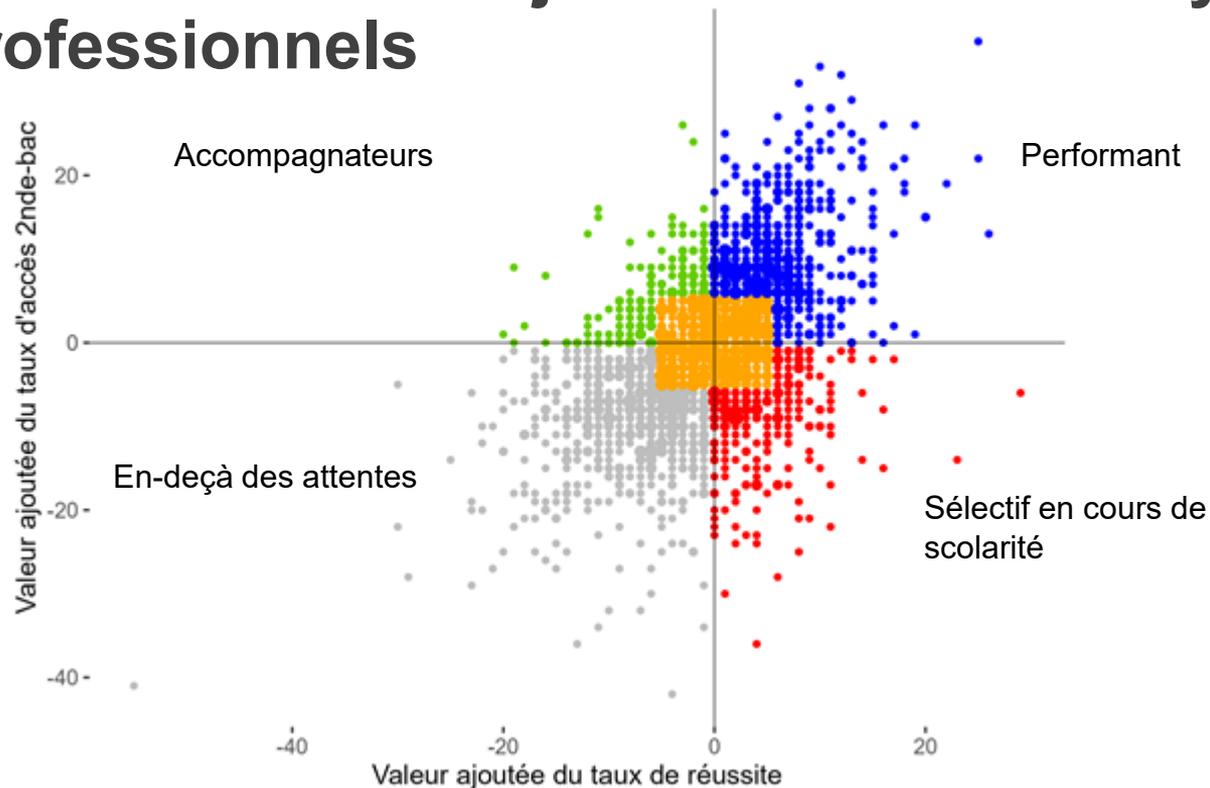
Quelques illustrations

Plutôt qu'un classement unidimensionnel

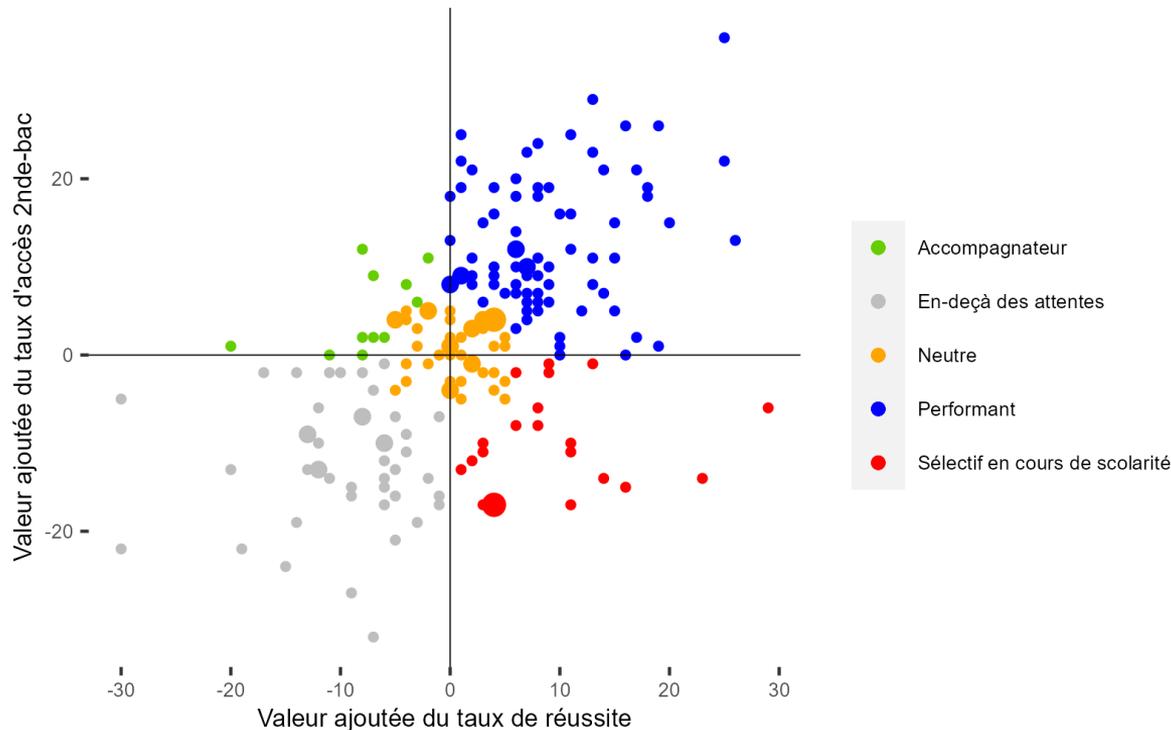
Le croisement des valeurs ajoutées à la fois du taux de réussite et du taux d'accès fournit une analyse plus riche, plus complète, et donc plus intéressante des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'au baccalauréat :

→ 5 familles de lycées

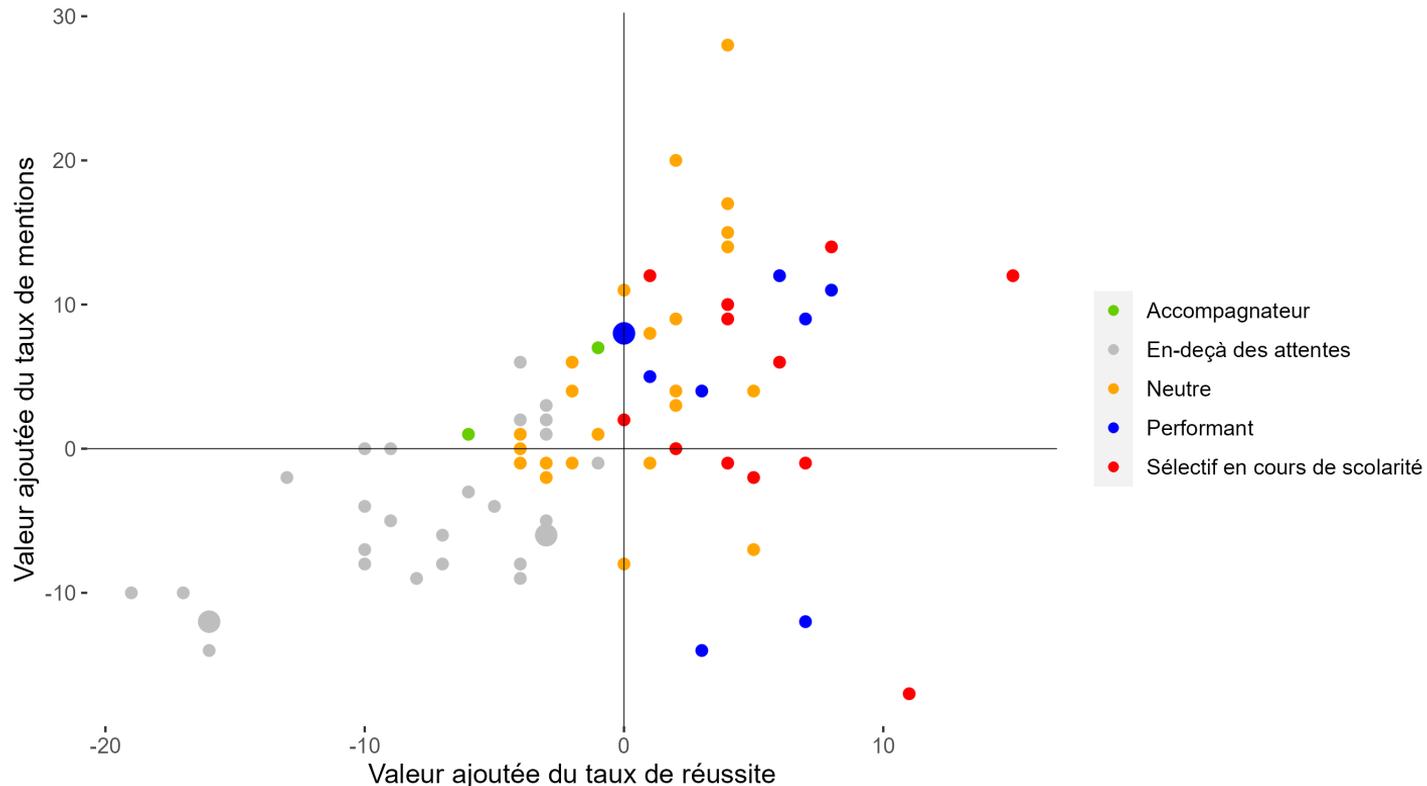
Croisement des valeurs ajoutées : famille de lycées – lycées professionnels



Quelle réussite pour les 10 % de lycées professionnels aux plus faibles taux attendus ?



L'apport du taux de mentions (lycées PRO d'une académie)



LES INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES COLLEGES

Les indicateurs de valeur ajoutée des collèges : une batterie d'indicateurs complémentaires



Taux de réussite au DNB
et sa valeur ajoutée



Note moyenne à l'écrit du
DNB
et sa valeur ajoutée



Part d'élèves de 3ème **présents**
à l'examen



Taux d'accès de la sixième
à la troisième

Les indicateurs de valeur ajoutée des collèges : des taux attendus pour calculer une valeur ajoutée

Le taux attendu, calculé pour obtenir l'indicateur en valeur ajoutée, tient compte des caractéristiques suivantes :

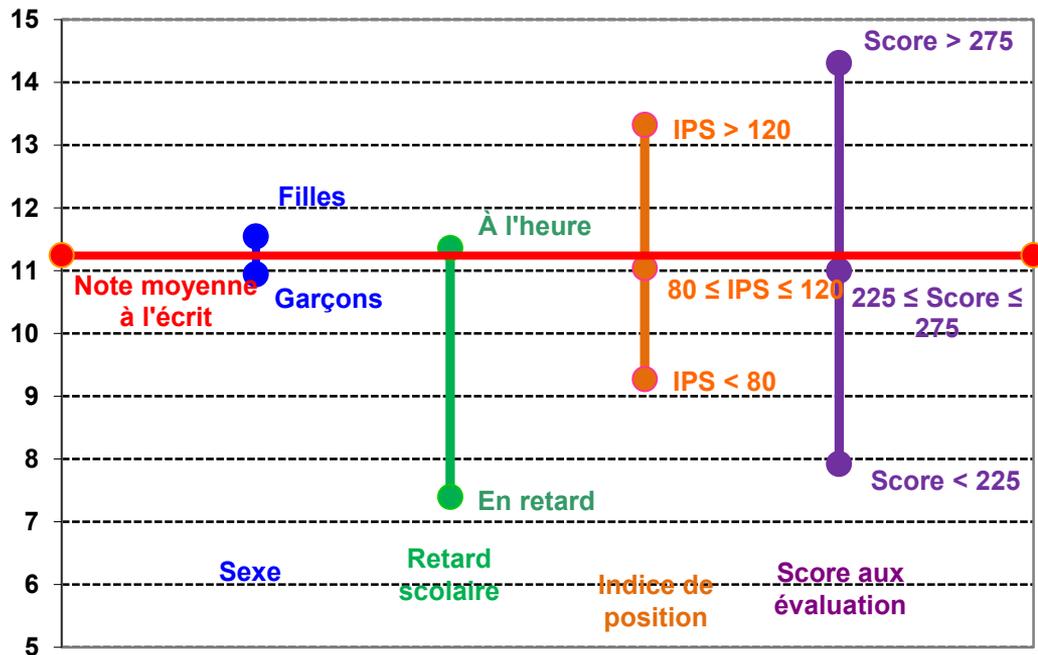


Les **caractéristiques individuelles des élèves** : sexe, profil social (IPS), profil scolaire initial (score obtenu aux évaluations à l'entrée en 6^{ème}, retard scolaire à l'entrée en 6^{ème}).



La **composition sociologique du collège** : pourcentage de filles, IPS moyen, score moyen aux évaluations à l'entrée en 6^{ème}, pourcentage d'élèves en retard scolaire à l'entrée en 6^{ème}.

Note à l'écrit du DNB selon les caractéristiques des élèves (session 2023)



Lecture : les élèves ayant eu moins de 225 points aux évaluations de 6^{ème} ont en moyenne obtenu une note aux épreuves écrites du DNB de 7,9/20. Ceux qui ont eu plus de 275 points ont en moyenne obtenu une note de 14,3/20.

Précisions sur le calcul des indicateurs

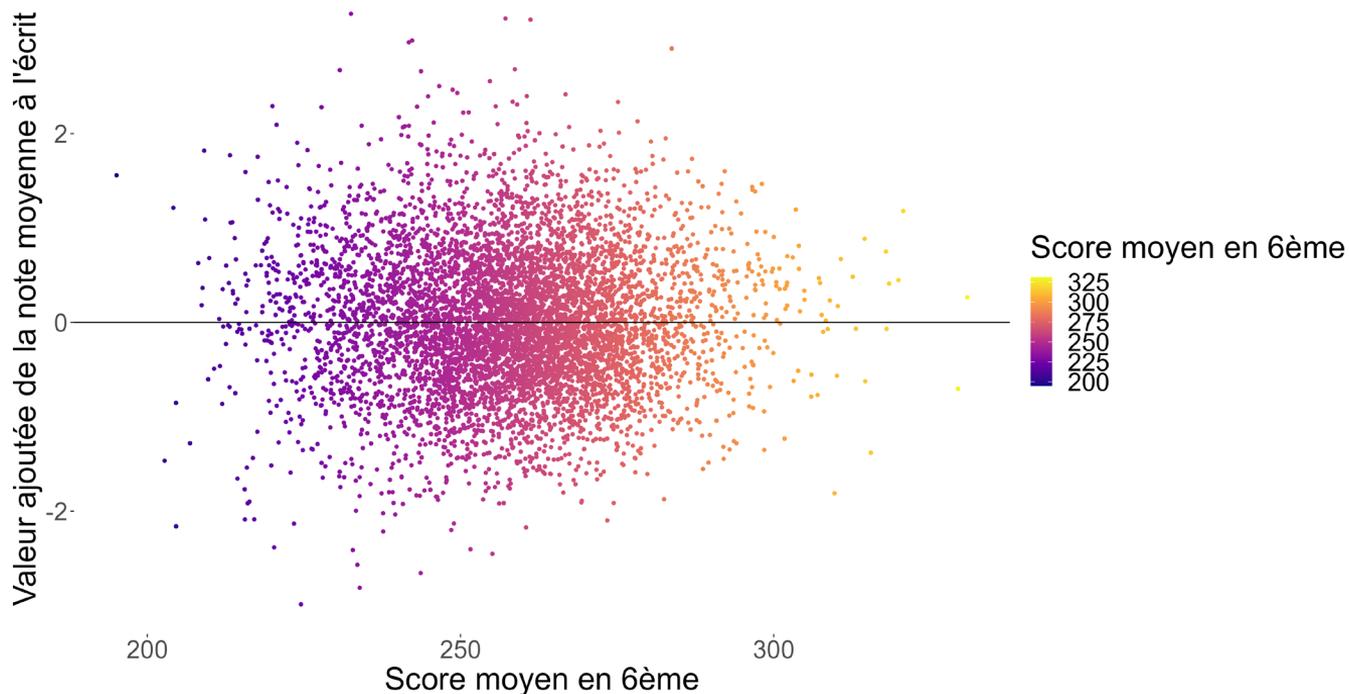
Note à l'écrit

- Moyenne des **quatre épreuves écrites** terminales :
Mathématiques, Français, Histoire-géographie et Sciences
- **Avant éventuelle majoration** par le jury

Conditions de publication

- **Au moins 30 élèves présents** à l'examen en série générale
- Si on retrouve le score aux évaluations de 6^{ème} de moins de 75 % des candidats, alors on ne calcule pas de valeur ajoutée (ND : « non déterminée »)

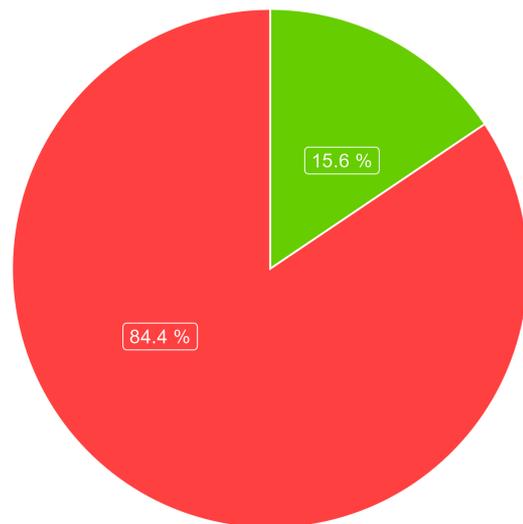
Score moyen aux évaluations de 6^{ème} et VA de la note à l'écrit du DNB



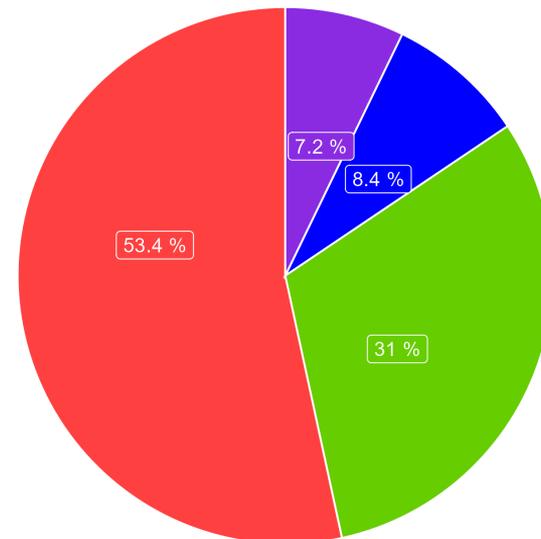
Intérêt de la valeur ajoutée

Répartition des 500 meilleurs collèges, classés selon...

La note à l'écrit



La valeur ajoutée de la note à l'écrit



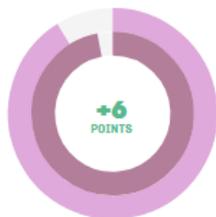
Mise à disposition des données IVAL / IVAC

Sous embargo jusqu'au 20 mars 2024 - 0h01

Consultables à partir du 20 mars 2024 - 9h00

<https://www.education.gouv.fr/les-indicateurs-de-resultats-des-colleges-et-des-lycees-377729>

TAUX DE RÉUSSITE AU DNB



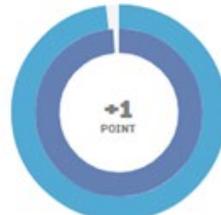
ATTENDU: 91%
CONSTATÉ: 97%

NOTE MOYENNE À L'ÉCRIT DU DNB



ATTENDU: 10.1 / 20
CONSTATÉE: 12.2 / 20

TAUX DE RÉUSSITE AU BACCALAURÉAT



ATTENDU: 98%
CONSTATÉ: 99%

TAUX D'ACCÈS DE LA SECONDE AU BACCALAURÉAT



ATTENDU: 89%
CONSTATÉ: 92%

TAUX DE MENTIONS AU BACCALAURÉAT



ATTENDU: 73%
CONSTATÉ: 65%

Pour en savoir plus, deux vidéos « grand public »

Indicateurs de valeur ajoutée



<https://www.education.gouv.fr/les-indicateurs-de-resultats-des-colleges-et-des-lycees-377729#edugouv-summary-item-2>

Indice de position sociale



Une page dédiée à l'IPS :

<https://www.education.gouv.fr/l-indice-de-position-sociale-ips-357755>